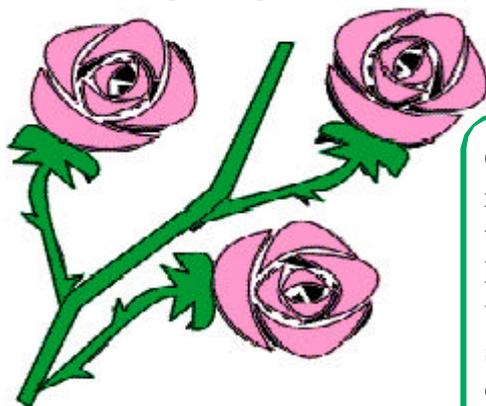




# Le Consommateur du 95

N° 87- 0,8 €  
4<sup>ème</sup> Trimestre 2002  
ISSN 0292-1146

## Union locale UFC de la Vallée de Montmorency



### Test rapide

#### Récupération des huiles usagées par les stations service

Notre enquêteur (et ceux des autres associations locales UFC du département) réalise de nombreux tests. Certains donnent des résultats intéressants ; d'autres, bien que prometteurs au départ, s'avèrent sans intérêt après dépouillement !

### S O M M A I R E

- **Enquêtes :**
  - Récupération des huiles usagées
  - Conseils en jardinage
  - Piles usagées
- **Litiges (vente à distance et délais de livraison)**
- **Notre trésorière parle de chiffres...**

Ce fut presque le cas pour cette enquête sur la récupération des huiles usagées des consommateurs.

En effet, si les professionnels de l'automobile qui utilisent de l'huile (comme les centres-auto ou les stations service) sont légalement tenus de disposer d'installations étanches permettant la conservation des huiles jusqu'à leur ramassage ou leur élimination, la loi ne les oblige pas à reprendre les huiles usagées des consommateurs.

On ne peut donc pas leur en vouloir ni les montrer du doigt s'ils ne ramassent pas les huiles qu'on leur apporte, même s'ils ont les capacités techniques de les stocker.

**Cependant, comme le rappelle QueChoisir, une seule vidange effectuée sur une voiture peut polluer une quantité d'eau équivalente à celle permettant d'approvisionner 50 personnes pendant un an. C'est dire si le problème est "environnementalement" réel !**

### Résultats

La moitié des professionnels sollicités ont accepté nos bidons d'huile

#### Où sont-ils donc ?

**Argenteuil** (Midas, Speedy, Total rue Labriere)

**Cergy** (BP Bd de l'Hautel)

**Enghien** (Elf)

**Eragny** (BP rn 186)

**Fosses** (Total)

**Moiselles** (Norauto)

**Osny** (Norauto, AD)

**Sannois** (Midas)

# Enquête : Conseils en jardinage

Enseigne	Ville	Prise de renseignements pelouse	Conseils regarnissage	Conseils pissenlits	Mise en garde desherbant	Prise de renseignement rosier	Conseil période de taille
Castorama	Eragny	2	1	3	1	1	1
Castorama	Gonesse	3	3	3	3	1	1
Truffaut	Herblay	3	1	2	1	1	1
Vilmorin	Magny Vexin	3	3	2	1	3	1
Truffaut	Moisselle	1	3	2	1	3	1
Jardiland	Osny	2	1	1	1	1	1
Truffaut	Puiseux	1	1	2	1	3	1
Magasin vert	Soisy	3	3	2	3	3	1
Gamm vert	Villaines/bois	2	3	2	2	3	1

Notes de la plus mauvaise : 1 ; la meilleure : 3

Remarquez que les "spécialistes Truffaut" ne sont pas parmi les mieux notés !

## Enquête nationale et locale

L'enquête a été réalisée de façon anonyme entre le 20-4-2002 et le 5-5-2002 par notre enquêteur au niveau local (Soisy sous Montmorency) et par de nombreux autres au niveau national puisque 93 associations y ont participé sur l'ensemble de la France. Nous ne vous publions que les résultats obtenus dans le 95.

## Modalités

L'enquêteur se présente en cherchant des conseils pour rénover une pelouse et tailler un rosier.

## Rénovation des pelouses

L'enquêteur expose sa situation : "J'ai quelques plaques dénudées et quelques pissenlits dans ma pelouse. Comment remédier à cette situation?". Le vendeur devait alors normalement poser des questions pour adapter la solution à la situation. Il devait, entre autres, demander : "Quelle est la surface de la pelouse (environ 100m2) ; quand a-t-elle été plantée (il y a 3 ans) ; y a-t-il beaucoup de "plaques dénudées" et de pissenlits (peu mais on aimerait tout de même s'en débarrasser) ?".

Si pour les pissenlits le vendeur préconise un désherbant sans parler spontanément de précautions à prendre l'enquêteur demande si le produit n'est pas nocif.

## Taille d'un rosier

A la question "quand dois-je tailler mon rosier?" le vendeur devait logiquement poser des questions pour savoir de quel type de rosier il s'agissait, car en principe, selon le rosier, la date varie. Pour celui de l'enquêteur, un grim pant non remontant "Albertine", la taille se fait juste après la floraison, en juillet-août.

## Résultats

Ils sont globalement très médiocres. C'est une des raisons qui nous les fait publier avec le nom des magasins enquêtés sur le 95.

## Rénovation des pelouses

Les **prises de renseignements** offrent un service quelconque, voire minimum. On ne s'intéresse pas trop à votre petit problème. Les **conseils pour le regarnissage** de la pelouse sont assez satisfaisants (semis de regarnissage préconisés la plupart du

temps. Mais parfois on propose de refaire entièrement la pelouse, solution chère et disproportionnée pour une pelouse récente et qui ne présente que quelques petites plaques dénudées ! Et l'on ne donne même pas les quelques conseils indispensables à un jardinier amateur : avant de semer, passer un coup de griffe aux endroits dégarnis ; après avoir semé, passer un coup de rouleau et arroser en pluie fine. A propos des **pissenlits**, c'est la solution chimique (coûteuse) qui a été préconisée par presque tous les vendeurs. Quelques-uns ont conseillé l'arrachage manuel des pissenlits, solution qui était la meilleure à proposer, vu la faible surface à traiter. Un vendeur a même évoqué les deux solutions. Au sujet des **désherbants** (qui sont nocifs pour la plupart), les précautions d'emploi ne sont que très rarement évoquées spontanément.

### Neuf conseils clés pour jardiner en (presque) toute sécurité lors de l'utilisation de produits phytosanitaires

- Lire attentivement les étiquettes
- Porter des gants et toutes protections indiquées sur l'emballage
- Respecter les doses prescrites
- Ne pas manger ni boire ni fumer pendant le traitement
- Tenir compte des conditions climatiques (vent...)
- Préserver l'environnement (protection du voisinage...)
- Faire attention au délai de récolte
- Ranger les produits hors de portée des enfants et animaux domestiques
- Penser à éliminer les emballages vides

# jardinage

(suite)

Même lorsque l'enquêteur s'en inquiète, le vendeur répond qu'il n'y a aucun problème à les utiliser et ajoute parfois, aucune précaution particulière à prendre !

## Taille du rosier

Les résultats sont affligeants. Même les vendeurs qui se sont renseignés sur le rosier (note 3 sur notre tableau) n'ont pas donné de bonnes réponses pour la date de taille.

## Conclusions

Il paraît quasiment impossible de se fier aux conseils prodigués par les vendeurs, même s'ils semblent parfaitement sûrs d'eux. Peut-être les jardiniers néophytes auront-ils intérêt, pour acquérir la main verte, à se plonger dans les nombreux ouvrages de jardinage, plutôt que de demander des conseils dans les magasins spécialisés. En effet, d'après nos résultats d'enquête, personne ne semble à l'abri de tomber sur un vendeur incompétent, quelle que soit l'enseigne choisie. ♥

## Litiges :

### Vente à distance et délai de livraison

Suite à la demande de certains d'entre vous, voici un extrait de la réponse que nous a communiquée la DDCCRF du 95.

En vertu de l'article L.121-20-3 du code de la consommation, le fournisseur d'un produit à distance doit exécuter la commande dans le délai de trente jours à compter du jour suivant celui où le consommateur a transmis sa commande au professionnel.

En cas de défaut d'exécution du contrat par le fournisseur résultant de l'indisponibilité du bien ou du service commandé, le consommateur doit être informé de cette indisponibilité et doit, le cas échéant, pouvoir être remboursé sans délai et au plus tard dans les trente jours du paiement des sommes qu'il a versées. Au-delà de ce terme, ces sommes sont productives d'intérêts au taux légal. ♥

# Enquête : piles usagées

## Contexte de l'étude

Tout distributeur, détaillant ou grossiste, de piles et d'accumulateurs est tenu de reprendre gratuitement les piles ou accumulateurs usagés du type de ceux qu'il commercialise et qui lui sont rapportés par les consommateurs (décret 99-374 du 12 mai 1999).

## Modalités

Notre enquêteur local est donc allé enquêter, cette année, dans le 95 (aidé par des enquêteurs d'autres associations locales UFC du département) pour voir si les super (et hyper) marchés respectaient bien la législation en vigueur, c'est-à-dire s'ils récupéraient gratuitement les piles et disposaient bien d'un point de collecte accessible à tous.

## Résultats satisfaisants

Voici un exemple d'enquête longue à réalisée (à cause des déplacements) et dont les résultats sont décevants d'un point de vue purement journalistique. En effet, les 28 magasins enquêtés respectent la loi. Malheureusement... certains d'entre eux, tout de même, ne le font que du bout des lèvres en ne mettant pas de point de collecte à la disposition des consommateurs. Ceux-ci sont donc contraints de demander au personnel à qui remettre leurs piles usagées, temps perdu, parfois dissuasif.

## Conclusions

Pour une fois que la législation est unanimement respectée, il n'y a pas de raison de se plaindre. Quoique !... Au cours de l'année écoulée, 23000 tonnes de piles ont été mises sur le marché et 1000 tonnes seulement ont été recyclées, ce qui est faible. Si donc le problème ne vient ni des distributeurs ni des détaillants... on ne peut que conclure qu'il vient des consommateurs eux-mêmes, mal renseignés sur les dangers que les piles font courir à l'environnement. ♥

Une seule pile bouton pour montre ou appareil photo pollue à elle seule 400m3 d'eau. 1 kg de piles bâton suffit à polluer 10m3 de terre !

### Grandes surfaces sans problème :

Argenteuil (Monoprix-inno, Atac)

Argenteuil (Intermarché 8 mai)

Cergy (Auchan)

Enghien (Monoprix)

Ermont (Cora)

Gonesse (Leclerc)

Goussainville (Champion)

Jouy le Moutier (Champion)

L'Isle Adam (Leclerc)

Luzarches (Champion)

Magny en Vexin (Super U)

Marines (Intermarché)

Menucourt (Champion)

Mery sur Oise (Intermarché)

Montmagny (Intermarché)

Osny (Auchan, Leclerc)

Persan (Leclerc)

Puiseux Pontoise (Champion)

St Ouen l'Aumône (Leclerc)

Soisy (Auchan)

Taverny (Champion)

### Grandes surfaces où il faut demander au personnel :

Argenteuil (Leclerc)

Argenteuil (Intermarché Curie)

Louvres (Atac)

Sannois (Carrefour, Monoprix)

## Comme chaque année, notre trésorière parle de chiffres...

### RECETTES

Au compte courant au 1er janvier 2002	493,98
Réserve (au compte) pour paie du salarié	533,57
Réserve (au compte) pour tirage du Consommateur du 95	152,45
Adhésions	2546,58
Abonnements au Consommateur du 95	463,59
Subvention DDCCRF (pour permanences...)	31,39
Subvention UR (pour internet)	215,28
Subvention UL Pontoise (pour internet)	245,00
Bénéfices sur 1er abonnement à Que Choisir	15,24
Participation UD95 (enquêtes départementales)	759,42
Acomptes CNASEA	<u>8747,94</u>
Total des recettes	<b>14204,44</b>

### DEPENSES

Frais de fonctionnement P&T	371,67
Tirage du Consommateur du 95 n°82 à 83	150,00
Fournitures de bureau	44,14
Assurance	555,89
Cotisation UFC nationale	670,00
Alimentation caisse	30,00
Cotisation UD	30,00
Visite médicale du salarié	82,52
Paie du salarié	8308,66
Retraite ICIRS (salarié)	1000,10
GARP (salarié)	602,00
URSSAF (salarié)	<u>1579,00</u>
Total des dépenses	<b>13423,98</b>

Au compte au 31-12-2002	780,46
Après déduction de l'assurance 2003	500,00
Pour payer le salarié et faire vivre l'association en 2003 il reste	<b>280,46</b>

**C'est vraiment peu !**

**LE CONSOMMATEUR DU 95**  
est édité par  
**l'UFC-QUE CHOISIR**  
de la Vallée de Montmorency  
Centre Culturel du Forum  
95210 SAINT GRATIEN  
Association régie par la loi de 1901

Téléphone: 01.34.17.24.45  
Fax: 01.34.17.24.45  
e-mail: 1953@ufc-ul.org  
Internet: www.ufc-ul.org

Direction: M. CIMA  
M. LAGUILHOU  
Trésorerie: Mme DARGNAT  
Secrétariat: M. MILLEREUX  
Litiges: Mme CIMA  
Enquêtes: M. FOUCHE  
M. AL BOUKAI  
et ceux qui voudront  
bien nous aider !

Commission paritaire n°64152  
Dépôt légal à parution  
Numéro tiré à 600 exemplaires par  
nos soins  
Abonnement un an (4 numéros): 3,5€

### PERMANENCES LITIGES (Hors vacances scolaires)

Au Centre Culturel du Forum de  
Saint-Gratien tous les jeudis  
de 19h15 à 19h45

**Sinon ne trouvons pas de nouveau  
adhérents, nous n'allons plus pou-  
voir tenir longtemps. A moins de  
licencier notre enquêteur !**

## BULLETIN D'ADHESION-READHESION ABONNEMENT-REABONNEMENT

Si vous êtes adhérent, ou si vous souhaitez adhérer à l'**UFC Vallée de Montmorency**,  
adressez votre chèque à l'ordre de l'**UFC** au Centre Culturel du Forum 95210 ST GRATIEN

NOM.....

ADRESSE.....  
.....

- Adhésion de soutien (+ abonnement 1 an): 20€ ou plus...
- Adhésion (+ abonnement 1 an): 14€
- Abonnement 1 an seul: 3,50€

Etes-vous aussi  
abonnés à  
"Que Choisir" ?



Par notre intermédiaire, vous pouvez prendre aussi un premier abonnement à "QUE CHOISIR" à tarif réduit:  
• 11 numéros + 4 hors série: 45,28€ au lieu de 60,37€ **PROFITEZ-EN!**